

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 25 ET 26 MAI 2020

Point 11 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par
M. Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR,
demandant une redéfinition du concept de stationnement
et de circulation en ville de Bulle**

Lors de la séance du 16 décembre 2019, M. Charles-Henri Brandt a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 24 février 2020, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant une redéfinition du concept de stationnement et de circulation en ville de Bulle.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Malik Seydoux

Le Secrétaire

Guy Monney

Postulat concernant une redéfinition du concept de stationnement et de circulation en ville de Bulle

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, chers Conseillers communaux, chers Conseillers généraux, La politique de stationnement et de circulation liée aux mesures d'accompagnement de la H189 provoque l'incompréhension et la colère des citoyens et des entreprises.

En effet, personne n'est satisfait de la suppression des ronds-points, de la mise en place de gabions, des chicanes et autres plots en béton disposés sur la chaussée... Tous ces éléments déstabilisent le conducteur et sont dangereux. Il n'y a qu'à aller faire un tour au rond-point du Temple ou au chemin des Crêts pour comprendre ces propos.

Personne ne critique notre réseau de transport Mobul, mais les doubles-bus qui circulent le plus souvent vides entravent la circulation et provoquent des files d'attente à chaque arrêt disposé sur la voie publique.

Depuis les années 2000, la Commune s'est employée à supprimer plus de 600 places de parc dans son centre élargi. Souvenez-vous des parkings du Musée et du plateau de la gare, et rappelez-vous de toutes les places supprimées à la Grand-rue, à l'avenue de la Gare, à la rue du Moléson, ou encore à la place de l'Abbé-Bovet.

Cet acharnement contre la voiture s'applique aussi à nos entreprises qui se voient imposer des « concepts de mobilité » impossibles à mettre en place et qui les poussent à vouloir quitter le territoire communal.

Nous savons que le Conseil communal en place n'est pas responsable de l'ensemble de ces mesures qui ont débuté il y a plus de 10 ans. Nous savons aussi que la Commune est soumise à des normes et des règlements et que sa marge de manœuvre est très étroite. Toutefois, nous souhaiterions que le Conseil communal prenne de la hauteur par rapport aux mesures d'accompagnement de la H189 qui sont aujourd'hui révolues et inadaptées et nous pensons qu'il doit redéfinir son concept de circulation et de stationnement.

A travers ce postulat, nous demandons que le Conseil communal prenne les mesures suivantes :

- stopper la suppression des ronds-points*
- remettre en place les ronds-points du Temple et du centre de la Tour*
- enlever les gabions et blocs en béton et les remplacer par des gendarmes-couchés*
- maintenir toutes les places de parc du centre-ville (périmètre élargi) ou remplacer celles qui doivent l'être en les mettant dans un parking proche*
- assouplir son règlement communal sur le besoin en stationnement pour les entreprises.*
- mettre les arrêts de bus sur des espaces réservés, hors du trafic.*

Merci. »